

Déclaration CAPA d'avancement d'échelon des PLP du 13 décembre 2016

Cette CAPA relative à l'étude de l'avancement des enseignants PLP restera dans les annales, marquant la fin d'un système injuste et inéquitable pour le plus grand nombre.

En effet, les accords PPCR (Parcours Professionnels Carrière et Rémunération) signés par l'UNSA, la FSU et la CFDT modifient en profondeur l'évolution de la carrière des enseignants.

Les modalités d'avancement :

- Finis les trois rythmes d'avancement vécus comme une injustice. Désormais le rythme est le même pour tous.
- Finie l'évaluation / avancement. Désormais l'avancement est déconnecté en grande partie de l'évaluation.

Les modalités d'évaluation :

- Finie l'inspection plus souvent vécue comme une épreuve que comme un rendez-vous d'évaluation formative de nos pratiques professionnelles. Désormais, 4 rendez-vous carrière annoncés, planifiés pour tous, à des moments clé de la carrière complétés par des visites conseil à la demande des collègues.

La rémunération :

- Gelé depuis trop longtemps (2010), le point d'indice a été revalorisé et le sera à nouveau le 01/02/2017.
- Dans le même temps, les grilles indiciaires seront redéfinies et mises en place à la rentrée 2017, se traduisant pour tous :
 - par une augmentation de rémunération
 - et l'accès à la hors classe garantie en cas de carrière complète.

C'est pour cela que l'on peut ainsi espérer la fin de la disparité salariale entre les hommes et les femmes car combien d'entre elles ont vu leur avancement ralentir suite à une inspection remise à une date ultérieure pour cause de congé de maternité ou temps partiel.

Finis les avancements au gré des inspections plus ou moins rapprochées par manque d'IEN dans la discipline. Dans cette promotion PLP 2016/2017 une soixantaine de collègues ont des dates d'inspection supérieures à 5 ans voire supérieures à 8 ans pour la moitié d'entre eux et même 2 collègues PLP CPIF qui n'ont jamais eu d'inspection en plus de 10 ans de titularisation.

En entrant dans les négociations, le SE-UNSA a permis des avancées significatives concernant la rémunération et la carrière des collègues. Refuser toute négociation par une opposition de principe aurait privé l'ensemble de la profession de la reconnaissance de notre métier que nous attendons depuis longtemps.

Notre action n'en est pas pour autant terminée. Elle porte maintenant sur les détails d'application de ces nouvelles mesures et en particulier sur les critères d'accès à la hors classe et à la classe exceptionnelle.

Ma carrière évolue

